

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La qualité de notre eau s'est dégradée et son amélioration devient un enjeu majeur de société.

De nombreuses actions ont déjà été engagées dans le cadre des politiques publiques : l'Europe avec sa directive cadre impose à tous les États membres de parvenir à un « bon état » écologique des eaux en 2015 sous peine de sanctions financières. La France a mis en œuvre différents programmes pour maîtriser les pollutions d'origine agricole.

Si les améliorations sont incontestables, si l'évolution des pratiques des agriculteurs est indéniable, force est de constater que cela n'a pas suffi.

Des progrès restent encore à accomplir pour atteindre les objectifs fixés par la directive européenne, et il devient urgent de reconquérir la qualité de notre eau, source de bénéfice pour l'ensemble de la société.

La CFE-CGC ne peut donc que cautionner et valider l'objectif d'une politique de protection des captages d'eau potable, véritable enjeu d'aménagement et de développement du territoire.

Cette approche préventive s'avère plus efficace pour tous, pour les générations à venir. Les pratiques, basées sur la seule gestion et la réparation des atteintes à la qualité de l'eau, ne sont ni viables ni responsables. Elles n'induisent que des coûts croissants liés au traitement de l'eau potable. C'est l'utilisateur qui, au bout du compte, paye.

En outre, la dégradation de la qualité de l'eau engendre sur certaines régions des problèmes d'ordre quantitatif. Un tiers du territoire national est en déséquilibre structurel entre ses besoins et ses ressources en eau.

Il faut, bien sûr, réduire la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas météorologiques qui pénalisent son organisation et sa production mais aussi satisfaire l'ensemble des différents usagers.

Une bonne gestion de l'eau supposerait de stocker une eau abondante en hiver pour mieux la répartir en été, et, ainsi, avoir recours à des retenues de substitution. Cependant, la multiplication des retenues sur un même bassin peut entraîner des impacts négatifs, comme le non remplissage des nappes phréatiques et un partage inéquitable de la ressource.

C'est pourquoi les réponses doivent être, non seulement adaptées aux territoires mais aussi intégrer la diversification de la production, la mise en place d'une irrigation efficiente. L'avis préserve ces équilibres et s'inscrit dans une dynamique progressive et collective, permettant ainsi à toutes les parties prenantes de s'engager dans une démarche d'innovation.

La CFE-CGC soutient et partage les propositions de l'avis de mettre en place une politique cohérente à l'échelle nationale pour les stockages d'eau afin d'organiser au mieux sa répartition. Cependant, il serait nécessaire de mieux accompagner le monde agricole pour réussir ces changements de pratiques, se donner aussi plus de temps afin de pérenniser ces évolutions. Pour ces raisons, notre groupe s'est abstenu.